

Réunion de la Commission de Suivi de Site
CSS des anciens sites miniers uranifères de la Corrèze

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

à Tulle (19)

Jeudi 1^{er} février 2024 – 14 h 30

Liste des participants

Président

Jean-Luc TARREGA Secrétaire général de la préfecture

Collège « Administrations de l'Etat »

Christophe SIMBELIE DREAL Nouvelle-Aquitaine (Division Mines et Après-Mine Uranium)
Mathilde RASSELET ARS

Collège « Elus des collectivités territoriales ou EPCI concernés »

Jean-Marie TAGUET Vice-président du Conseil Départemental
Sonia TROYA Adjointe au maire de Saint-Privat
Annick DUCATEL Adjointe au maire de Saint-Julien-aux-Bois
Bernadette MALEYRAT Adjointe au maire de Millevaches
Jean-Pierre AOUT Maire de La Chapelle-Spinasse

Collège « Exploitants d'anciens sites miniers uranifères »

Cécile GUILLEMIN Responsable territoriale Nouvelle-Aquitaine Orano Mining
Olivier MASSET Responsable Après-Mines France Orano Mining

Collège « Salariés »

Emmanuel PAOLI Représentant du personnel Orano

Collège « Représentants d'associations de protection de l'environnement »

Catherine HORNEBECK Fédération départementale Corrèze Environnement

Mandat

Julien BOSSIAN Mandat à Olivier MASSET

Ordre du jour

- 1. Approbation du compte-rendu du 19 janvier 2023
- 2. Résultats de la surveillance environnementale Orano Mining
- 3. Bilan des activités de l'État
- 4. Questions diverses

Documents associés

- Présentation de l'exploitant
- Présentation de la DREAL

14 heures 30 – Début de la réunion

M. le Secrétaire général de la préfecture

Ouvre la séance et propose aux membres de la commission de voter à mains levées.

Aucune objection n'est formulée.

1. Approbation du compte-rendu du 19 janvier 2023

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Résultats de la surveillance environnementale Orano Mining

M. Olivier MASSET, Orano Mining

Annonce que suite à une demande formulée lors des précédentes CSS, l'ensemble des sites miniers dont Orano Mining effectue la surveillance seront présentés en séance (La Porte et Le Longy). La Corrèze possède 17 sites miniers, dont 12 sont encore en police des mines. En 2023 et 2024, Orano Mining a concentré ses travaux sur 5 sites :

- La Barrière (compléments au dossier de récolement 2023) ;
- La Bréjade (investigation et effacement des aléas miniers résiduels) ;
- La Porte (reprise et dépôt du dossier de récolement) ;
- La Védrenne (complément aux investigations stériles pour dépôt du dossier de récolement) ;
- Le Jaladis (investigations de stabilité préalable à tout dossier).

A la Bréjade, le vide minier d'environ 14 mètres de profondeur sous la RD 26 a été confirmé. Il nécessite d'être comblé par un coulage de béton avant de pouvoir procéder au récolement.

Surveillance environnementale La Porte

Mme Cécile GUILLEMIN, Orano Mining

Indique que la surveillance des eaux n'a pas montré de dépassement du seuil de pH entre 2010 et 2023 (hormis en 2020).

M. le Secrétaire de la préfecture

S'enquiert des raisons de la variation du pH en 2020.

M. Olivier MASSET, Orano Mining

Explique que la variation est probablement due à des facteurs issus du milieu naturel. Le phénomène, ponctuel, ne s'est pas reproduit par la suite et n'a pas été décelé dans les autres éléments suivis.

Mme Cécile GUILLEMIN, Orano Mining

Annonce que toutes les valeurs, depuis 2010, étant en-dessous des seuils requis par l'arrêté préfectoral, Orano Mining demande l'arrêt de la surveillance sur le site de La Porte.

M. Olivier MASSET, Orano Mining

Précise que le dossier de récolement à cet effet sera déposé en cours d'année pour instruction par la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Mme Annick DUCATEL, Adjointe au maire de Saint-Julien-aux-Bois

Fait observer que les stériles miniers ont été répandus en 2018. Dans l'optique des changements climatiques importants qui s'annoncent (forte chaleur, période de pluie importante...), est-il judicieux de mettre un terme à la surveillance ? Aucun retour d'expérience n'est disponible à ce sujet.

M. Olivier MASSET, Orano Mining

Souligne qu'en 2022 et 2023, années plutôt sèches, aucune évolution n'a été constatée lors de la surveillance du site; qu'il s'agisse des eaux ou de l'air. Poursuivre les contrôles ne serait d'aucune utilité. Par ailleurs, la surveillance pratiquée par Orano Mining sur d'autres sites, notamment ceux soumis à des épisodes cévenols ou à des sécheresses beaucoup plus importantes, ne montre aucune incidence des changements climatiques.

Mme Annick DUCATEL, Adjointe au maire de Saint-Julien-aux-Bois

Demande si des contrôles pourront être effectués en dépit de l'arrêt de la surveillance.

M. Olivier MASSET, Orano Mining

Explique qu'un changement d'usage drastique sur le site pourrait conduire à la reprise des contrôles par la personne morale ou physique responsable du changement d'usage.

Surveillance environnementale Le Longy

Mme Cécile GUILLEMIN, Orano Mining

Indique qu'en raison de la stabilité des résultats des prélèvements depuis 2010, Orano demande l'arrêt de la surveillance.

Dose efficace

Mme Cécile GUILLEMIN, Orano Mining

Rappelle la méthode de calcul de la dose efficace (DEEA), dont la limite réglementaire est fixée à 1 mSv par an ajouté au milieu naturel. Entre 2011 et 2022, le suivi démontre qu'elle est toujours inférieure à 0,2 mSv par an (excepté en 2012), quel que soit le scénario, que ce soit sur le village et le site de La Porte ou sur le site et le village du Longy. Par conséquent, Orano Mining demande l'arrêt de la surveillance pour les deux sites.

Mme Annick DUCATEL, Adjointe au maire de Saint-Julien-aux-Bois

S'étonne qu'Orano Mining ait trouvé des enfants de 2 à 7 ans dans le village de La Porte.

M. Olivier MASSET, Orano Mining

Concède que le scénario théorique qui est utilisé n'est pas réaliste. Il est cependant issu d'une méthodologie nationale, dans laquelle figure un scénario enfants à la demande de l'IRSN.

M. Christophe SIMBELIE, DREAL

Précise qu'il ne s'agit pas de mesures sur des personnes physiques mais d'extrapolations à partir de calculs.

3. Bilan des activités de l'Etat

M. Christophe SIMBELIE, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Explique que le rapport IRSN de l'étude complémentaire effectuée sur deux maisons de la commune d'Egletons (site de La Vedrenne) suite à des variations significatives d'émissions de radon a été remis en septembre 2023. Une demande de compléments, notamment cartographiques, a été adressée à Orano Mining dans un courrier de novembre 2023, afin de consolider la conclusion du rapport, qui sera ensuite transmis aux parties prenantes.

Les inspections 2023 de la DREAL Nouvelle-Aquitaine ont concerné :

- le site de La Porte (11 juillet 2023), pour lequel 5 demandes ont été formulées ;
- le Jaladis (11 juillet 2023), pour lequel 3 demandes ont été formulées.

M. le Secrétaire général de la préfecture

Salue les principes de précaution qui sont appliqués.

Mme Catherine HORNEBECK, Corrèze Environnement

S'enquiert de la nature des documents complémentaires attendus par la DREAL Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'avis GEODERIS pour le site du Longy.

M. Olivier MASSET, Orano Mining

Indique qu'il s'agit de la mesure d'eau. Par ailleurs, Orano Mining doit déposer le dossier de récolement, qui permettra de finaliser la sortie de police des mines.

M. Christophe SIMBELIE, DREAL

Précise que les premières demandes, pour de nombreux sites, ayant été déposées de longue date, Orano Mining est tenu d'apporter beaucoup plus d'éléments que dans le cadre d'un dossier de récolement classique.

4. Questions diverses

En l'absence de question, la séance est levée à 15 heures 40.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général

Jean-Luc TARREGA